



Communiqué de Presse 25/03/2026 :

Le Conseil d'État contre l'Organisation Mondiale de la Santé

Par un arrêté en date du 13 février 2025 paru au journal officiel le 22 février, **le ministre de la santé, avait décidé de ne plus rembourser les tests PCR, seuls tests efficaces pour détecter les cas de Covid, sans ordonnance préalable.**

Alors que la pandémie n'est pas terminée cet arrêté était la manifestation du plus haut mépris des autorités sanitaires françaises pour les malades.

Notre association a contesté cet arrêté devant le Conseil d'État en mettant en avant notamment que le déremboursement des tests PCR aurait pour conséquences supplémentaires :

- Difficulté d'accès aux traitements antiviraux sous 5 jours.
- Une santé à deux vitesses avec ceux qui auront les moyens de se tester et les autres.
- Un dépistage moins important qui favorise la circulation du virus, qui est présent toute l'année hors de toute saisonnalité claire.
- Un défaut de prise en charge rapide et adéquate pour un COVID long qui s'ensuit, ou pour un COVID aigu sévère.

Par décision en date du 12 mars 2026, le Conseil d'État a rejeté notre requête en reprenant le narratif gouvernemental du « contexte post-pandémique » qui justifierait de revenir sur des mesures de prévention et de détection élémentaires.

Pareille position va à l'encontre de l'Organisation Mondiale de la Santé qui n'a pas déclaré la fin de la pandémie, mais celle de l'urgence sanitaire internationale. Bien au contraire, encore en novembre 2025, l'OMS mentionne sur son site internet que « La COVID-19 reste un grand problème de santé publique, car le SARS-CoV-2 circule partout dans le monde et entraîne encore des hospitalisations et des décès. » « L'urgence de santé publique internationale est peut-être terminée, mais la pandémie ne l'est certainement pas », avait expliqué à ce propos le docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS/Europe, dans un communiqué de presse.

Le Conseil d'État, en venant au secours du gouvernement, renforce l'errance des malades dans la possibilité d'avoir accès à un diagnostic. Ne plus tester, ça veut dire ne plus identifier. Ne plus tester, ça veut dire ne plus reconnaître.

Pas d'étiologie, pas de maladie. **Pas de test = Pas de COVID = Pas de COVID Long.**
Cachez ces malades que les autorités ne sauraient voir.

Les décès, les hospitalisations et les séquelles à long terme du COVID continuent d'affecter des millions de citoyens en France, dans une indifférence inquiétante. Les autorités sanitaires en sont responsables.

Les personnes vivant avec un COVID long sont sans solution thérapeutique et sans prise en charge correcte. **Les autorités sanitaires en sont responsables, le Conseil d'État complice.**

L'association Winslow Santé Publique

Contact Presse :

winslowsantepublique@proton.me

06.49.81.57.14